

Décision

Générale

colonial

Décision n° 271-250-1917 Mouvement.

n° 271-250-1917

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

25 août 1917

Numéro JO

n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro

31 août 1917

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du ter dudit M. Laloubère, Téléphoniste militaire du Bataillon Sénégalais détaché au service des Postes et Télégraphes a été chargé en remplacement de M, Gentille de la réparation et de l'entretien du réseau et des appareils télégraphiques et téléphoniques de la colonies, M. Laloubère touchera en cette qualité l'indemnité mensuelle de 75 frs. prévue par la décision du 7 juin 1916.